



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :
34

Séance du 11 octobre 2022

Objet

Budget du SAAD GIR 5 et 6

Approbation de la
proposition de budget
primitif 2023

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Espace Jean Jaurès sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson et Denigot, Monsieur Brégain, Mesdames Salitra et Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Luczkiewicz
Monsieur Longuet

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	11
Votants	11

Vote

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

BUDGET DU SAAD GIR 5 ET 6

APPROBATION DE LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2023

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITÉ

ADOpte la proposition de budget primitif 2023 du SAAD GIR 5 et 6, telle que présentée en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 280 000,00 €
- Section d'investissement : 133,04 €

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

